



Classe « 420 » - Règlement sportif 2006 / 2007

1 ORGANISATION DES EPREUVES NATIONALES 2006/2007

Quatre épreuves de niveau national ou international courues en France pourront être prises en compte pour le CNICD durant la saison 2005/2006 :

- La Coupe Nationale d'automne de Maubuisson (SN1)
- La Coupe Internationale Méditerranéenne de l'Amitié (CIMA) de Bandol (SN2)
- La Coupe Nationale d'été des Sables d'Olonne (SN3)
- Le Championnat de France Espoirs 2007 (lieu à préciser)

1.2 Règles applicables pour toutes les épreuves

Conformité avec les règles de classe

- Le timbre UNIQUA rouge 2007 sera exigé pour toute inscription à une SIL ou une SN de la saison 2006/2007. Pour la SN1 d'automne 2006, le timbre rouge 2006 sera accepté.
- La participation aux épreuves implique que le bateau utilisé dispose d'un Certificat de Conformité ou d'un Measurement Form original dûment complété et approuvé par la Classe.

Courses en Groupes :

- **Si le nombre d'inscrits est inférieur ou égal à 80 bateaux**, il n'y aura qu'un seul départ.
- **Si le nombre d'inscrits est supérieur à 80 bateaux**, l'épreuve se courra en groupes avec phases qualificative et finale suivant les règles définies en annexe A1

Classement: système A 2.2 des R.C.V 2005/2008 - Système de points à MINIMA.

Parcours : de type trapèze ou parallélogramme, conformément aux parcours utilisés par l'International 420 Class Association pour les épreuves internationales. Pour des raisons de sécurité, il est recommandé que les marques sous le vent soient constituées de portes. Pour des raisons tactiques et de facilité d'identification des n°de voile, la ligne d'arrivée pourra être mouillée légèrement au vent de la dernière marque sous le vent.

En cas de circonstances particulières des parcours de type triangle olympique ou de type banane pourront être utilisés.

Organisation générales des épreuves : voir le Cahier des Charges

1.2 La Sélective Nationale d'automne (Sélective Nationale 1)

La Coupe Nationale d'automne 2006 (SN1) sera ouverte à tous les concurrents français. Les organisateurs pourront accepter l'engagement de concurrents étrangers. Les équipages MM (masculins et mixtes) et F (féminins) courront ensemble.

L'épreuve sera disputée sur un maximum de 12 courses. Pour le classement final, 1 course pourra être décomptée à partir de 4 courses courues et 2 à partir de 8. Les coureurs étrangers ne seront pas enlevés pour le classement national.

1.3 La Coupe Internationale Méditerranéenne de l'Amitié 2007 (Sélective Nationale 2)

La Coupe Internationale Méditerranéenne de l'Amitié sera ouverte à tous les concurrents français et étrangers. Les équipages MM et féminins courront ensemble.



PROVISOIRE



L'épreuve sera disputée sur 12 courses maximum (1 course pourra être décomptée à partir de 4 courses et 2 à partir de 8 courses courues). Les coureurs étrangers ne seront pas enlevés pour le classement national

1.4 La Coupe Nationale d'été 2007 (Sélective Nationale 3)

La Coupe nationale d'été 2007 sera ouverte à tous les concurrents Français. Les organisateurs pourront accepter l'engagement de concurrents étrangers.

La sélective nationale 3 sera disputée sur 12 courses maximum (1 course pourra être décomptée à partir de 4 courses et 2 à partir de 8 courses courues). Les coureurs étrangers ne seront pas enlevés pour le classement national

Une Coupe Nationale par équipe sera associée à la Nationale d'été (Challenge MAGUET). Son règlement est donné en Annexe.

1.5 Le Championnat de France Espoirs 2007

Le règlement et le mode de sélection du Championnat de France Espoirs 2007 seront disponibles sur le site internet de la FFVoile.

1.6 Classement National Individuel des Coureurs Dériveurs

Le règlement du CNICD ainsi que l'annexe spécifique 420 permettant l'établissement du classement national individuel des coureurs est disponible sur le site Internet de la FFVoile.

2 SELECTION AUX EPREUVES INTERNATIONALES 2007

2.1 Principe des sélections

Les sélectionnés doivent satisfaire les conditions générales définies par la FFVoile pour la participation à une délégation française dans une épreuve internationale.

Tous les coureurs sélectionnés devront s'engager à accepter les termes d'une convention intitulée "**contrat-coureur**" établie entre eux-même et l'UNIQUA concernant l'organisation du déplacement et la conduite du coureur. La convention type est donnée en Annexe 4.

La liste des sélectionnés aux épreuves sera soumise par l'UNIQUA à la FFVoile pour validation avant décision définitive de sélection.

Pour le championnat d'Europe Jeune, les conditions préliminaires de sélection sont les suivantes :

- les 2 membres de l'équipage devront être nés en 1989 ou après
- 2 places seront réservées aux féminines et 5 places seront réservées aux masculins mixtes
- du fait de la proximité des dates des deux championnats les coureurs sélectionnés au Championnat d'Europe Open ne pourront pas faire partie de la sélection au Championnat d'Europe Jeune, sauf s'ils déclinent leur sélection au Championnats d'Europe Open

2.2 Epreuves

2.1.1 Championnat du Monde Open / Auckland



PROVISOIRE



Le Championnat du Monde Féminin et le Championnat du Monde Masculin Mixte ayant lieu dans l'hémisphère sud en janvier 2007, le nombre de sélectionnés est volontairement limité pour des raisons d'encadrement et de coût. Les sélections se feront **sur 1 épreuve** (voir §2.3) :

- 5 places MM et 3 places féminines seront attribuées sur le classement de la SN1,
- Si les conditions de sélections féminines ne permettent pas de remplir le quota de 3 places, les places alors disponibles seront reportées sur les MM
- L'UNIQUA France se laisse la possibilité d'augmenter le quota de 2 places supplémentaires MM et/ou féminine dans le cas où l'organisation du déplacement le permettrait
- La candidature aux sélections **est obligatoire**. Le formulaire de candidature (Annexe 3), disponible sur le site de la classe, devra être rempli, signé et envoyé par courrier pour **le 15 octobre 2006** au plus tard au siège de l'UNIQUA. Cette candidature assure, qu'en cas de sélection, les équipages acceptent a priori les conditions de leur participation au Championnat du Monde
- En cas de défection ou de désistement, les équipages suivants seront sélectionnés, sous conditions de satisfaire aux règles de sélection.

2.1.2 Championnats d'Europe Open MM et F / Istanbul

Les sélections pour les Championnats d'Europe Open groupe Féminin et groupe Masculin Mixte sont identiques pour les deux groupes. Elles se feront suivant 2 modes de sélection :

- 5 places MM et 5 places féminines seront attribuées selon le classement d'une sélection **sur 2 épreuves** (voir §2.2) : SN1 + SN2
- 2 place MM et 2 place féminine seront attribuées selon le classement général **sur 1 épreuve** (§2.3) : SN3
- Pour les 2 modes de sélection, en cas de défection ou de désistement, les équipages suivants seront sélectionnés s'ils satisfont les règles de sélection du mode de sélection correspondant (voir §2.2 et §2.3)

2.1.3 Championnat d'Europe Jeune / Medemblick

Les sélections se feront se feront **sur 1 épreuve** (voir §2.3) de la manière suivante :

- 4 places MM et 1 place féminine seront attribuées directement sur le classement général de la SN2 (CIMA)
- 1 place MM et 1 place féminine seront attribuées directement sur le classement général de la SN3 (Coupe Nationale d'été)
- Pour les 2 épreuves de sélection, en cas de défection ou de désistement, les équipages suivants seront sélectionnés sous réserve que les règles de sélection de §2.3 soient satisfaites et que les équipages soient dans les 10 premiers équipages jeunes masculins mixtes ou dans les 4 premiers équipages jeunes féminins de la sélection.

2.1.4 Sélection aux Championnat du Monde ISAF 2007

Le mode de sélection sera défini ultérieurement par le FFVoile.

2.2 Modes de sélection sur 1 ou 2 épreuves

2.2.1 Conditions de Sélection sur 2 épreuves

Pour qu'un coureur puisse prétendre à la sélection, il doit participer aux deux épreuves de sélection avec le même équipier, sauf cas de force majeure préalablement prouvé et soumis à décision de l'UNIQUA. Si des modifications d'équipage interviennent entre les deux régates sélectives, les équipages ayant couru la première régata sélective seront considérés comme DNC à la seconde et les équipages formés pour la seconde régata sélective seront considérés comme DNC à la première.



PROVISoire

La sélection s'effectuera suivant un classement par addition des points obtenus par chaque équipage dans chaque course retenue des deux épreuves de sélection précitées. Ces classements permettront d'attribuer des points pour chaque course en fonction de la place de chaque équipage.

Les meilleures courses seront prises en compte et le premier de la sélection sera l'équipage qui totalisera le plus petit nombre de points et ainsi de suite. En cas d'ex-æquo, le départage se fera :

- 1) En fonction de la ou des courses non retenues dans la sélection. L'équipage qui aura la meilleure course non retenue, sera sélectionné. Si les meilleures courses non retenues sont identiques, on prendra la seconde meilleure course non retenue et ainsi de suite.
- 2) Si le point 1 n'a pas pu départager les équipages, celui qui sera le mieux classé à la dernière course de la sélection sera retenu.

Le nombre total de courses retenues après les deux épreuves sélectives sera le suivant :

Nb Courses	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Nb Retenues	3	4	5	6	6	7	8	9	9	10	11	12	12	13	14	15	15	16	17	18	19

*courses courues et validées

Si 3 courses ont été courues : les résultats du CNICD toute catégorie arrêté au 31 août 2006 seront intégrés comme une course additionnelle et dans ce cas 3 courses seront retenues. Si les deux membres d'un équipage n'ont pas le même nombre de points au CNICD, le mieux classé des deux, déterminera la place de l'équipage.

Si un équipage n'a pas couru le nombre de courses retenues pour la sélection, il sera considéré comme DNC à chaque course de la sélection à laquelle il n'a pas participé.

Modification en cas de finale en « Groupes Or et Argent » sur une et/ou deux des épreuves sélectives.

Les équipages courant en « groupe Argent » dans une des deux épreuves ne peuvent pas prétendre à la sélection.

2.2.2 Condition de Sélection sur 1 épreuve

- Pour la sélection sur une épreuve, sera pris en compte le classement général de l'épreuve incluant les masculins mixtes, les féminines et les étrangers.
- pour chaque épreuve les sélections seront acquises sous réserve d'un classement dans le groupe Or ou dans la première moitié du classement général (voir Annexe 1)
- Si moins de 4 courses ont été courues, il n'y aura pas de sélection sur une épreuve, l'ensemble des places sera alors attribué sur la base du CNICD toute catégorie établi la veille du premier de jour de l'épreuve concernée. Le meilleur classement des 2 équipiers sera pris en compte

3 INTERPRETATION ET MODIFICATION DU REGLEMENT SPORTIF

- Tout point de ce règlement pouvant prêter à confusion ou nécessitant une interprétation sera traité par la Commission Sportive de l'UNIQUA selon l'esprit dans lequel ce règlement a été écrit.
- En cas de nécessité, la Commission Sportive de l'UNIQUA se réserve le droit de modifier le présent règlement après consultation du Comité Directeur de l'Association.
- En cas de modification, celle-ci sera notifiée aux coureurs par l'intermédiaire des délégués de ligue UNIQUA et par tout autre moyen de diffusion (<http://uniqua.free.fr>).

**Commission Sportive UNIQUA France
le 10 septembre 2006**



ANNEXE

Annexe 1 - REGLEMENT DES EPREUVES COURUES EN GROUPES

A partir de 80 bateaux l'épreuve se coure en groupes en 2 phases. Pour cela, deux groupes sont constitués (G1 « avec flamme » et G2 « sans flamme »). La phase qualificative se coure en groupes avec brassage journalier. Elle permet d'établir un classement général de qualification. La phase finale se coure en groupe Or et groupe Argent.

Phase Qualificative

Pour le premier jour de course, la répartition dans ces groupes se fait à partir du dernier classement national CNICD précédent l'épreuve sur le principe suivant : les équipages sont répartis dans les groupes G1 ou G2 suivant leur classement au CNICD (groupe 1 = 1, 4, 5, 8, ... Groupe 2 = 2, 3, 6, 7...). Si deux membres de l'équipage n'ont pas le même nombre de points au CNICD, le mieux classé détermine la place de l'équipage.

Les coureurs étrangers sont répartis en fonction de leur classement national, s'il est connu, suivant la même méthode que les Français mais en répartissant les premiers de chaque nation dans des groupes différents. Si leur classement national n'est pas connu, la répartition se fait sur la base du niveau connu des coureurs ou sur une base aléatoire.

Chaque soir, un classement général provisoire est établi. A partir du deuxième jour de courses, une nouvelle répartition des équipages dans les groupes G1 et G2 est faite chaque jour à partir du dernier classement général provisoire, à la condition qu'au moins deux courses aient été validées. A défaut, la première répartition sera maintenue.

Le principe de répartition est alors le même que pour le premier jour de course, mais en utilisant ce classement général provisoire en place du CNICD. Tous les jours de la phase qualificative, les groupes sont donc recomposés.

Phase finale – Groupes Or et Argent

Le dernier jour de l'épreuve, à condition que 6 courses aient été courues dans la phase qualificative, une finale « groupes Or et Argent » sera organisée. La constitution des groupes est faite de la manière suivante :

- Le « groupe Or » se compose de la première moitié du classement général établi après les courses de la veille et après intégration des décisions du Comité de Réclamation.
- Le « groupe Argent » sera constitué de la deuxième moitié de ce classement.
- En cas d'un nombre impair de classés, le « groupe Or » intégrera un bateau de plus que le « groupe Argent ».
- Trois courses au maximum seront courues en finale « groupes Or et Argent ». Un nombre différent de courses pourra être couru pour les groupes Or et Argent.
- Dans le cas où plus de 6 courses ont été courues les jours précédents et que l'avant-dernier jour un Groupe a validé une course de plus que l'autre, la finale « groupe Or et Argent » ne pourra pas être organisée. L'application de la formule en Groupes sera alors poursuivie le dernier jour.

Le classement général final de l'épreuve sera alors établi de la manière suivante :

- Un classement « groupe Or » et un classement « groupe Argent » seront établis indépendamment : les courses courues en finale seront ajoutées aux courses des jours précédents en retirant les plus mauvaises courses sur la totalité des courses courues sur la durée de l'épreuve ;
- La première partie du classement général final sera constituée du classement du « groupe Or ». La deuxième partie sera constituée du classement du « groupe Argent ».

NB : le logiciel FREG dispose désormais des options qui permettent de gérer la formule complète sans difficulté et de sortir au classement général final intégrant les 2 groupes important pour le CNICD.



Annexe 2 - REGLEMENT DE LA COURSE PAR EQUIPE (CHALLENGE MAGUET)

- 1) L'épreuve se déroulera en deux phases :
 - Une phase sélective en flotte : une course sera courue avec les équipages des équipes inscrites sur un parcours aller-retour d'environ 30 à 40 minutes. Un classement des équipes sera établie en additionnant les points des équipages de chaque équipe (système de points a minima – annexe A des RCV). La course en flotte pourra servir de course d'entraînement. Dans ce cas deux départs seront donnés : un départ pour les équipages des Equipes inscrites et un pour les équipages non inscrits au Challenge.
 - Une phase de courses par équipes au cours de laquelle les équipes se rencontreront une contre une dans une formule à poules et/ou à élimination directe décrite ci-après.
- 2) Le nombre des équipes participantes à la phase 2 est limité à 16. Les équipes de Ligue seront inscrites en priorité. Si plus de 16 équipes sont inscrites, la phase 1, course en flotte, déterminera les équipes sélectionnées pour la phase 2 (16 premières équipes)
- 3) Chaque équipe est constituée au maximum de 3 équipages, si possible d'une même Ligue et comprenant au moins un équipage féminin. Chaque équipe doit mettre à disposition de l'organisation un « arbitre » et un bateau à moteur pour effectuer l'arbitrage sur l'eau
- 4) Organisation de la phase 2, course par équipe :
 - L'annexe D des RCV sera appliquée avec éventuellement des adaptations.
 - Le parcours sera de type aller/retour à un seul tour avec lignes de départ et d'arrivée sous le vent ou au milieu du bord de près. La durée du parcours sera d'approximativement 15 minutes.
 - 4 poules seront constituées a partir du classement établi sur la course en flotte : poule 1 (1,16,8,9), poule 2 (5,12,13,4), poule 3 (3,14,11,6), poule 4 (4,10,15,2). Chaque équipe rencontrera une fois les autres équipes de sa poule.
 - Les vainqueurs des poules 1 et 2, d'une part, et 3 et 4, d'autre part, se rencontreront en demi-finales. Les demi-finales et la finale se joueront en 2 courses gagnantes.
 - Le vainqueur de la finale recevra le Challenge Maguet.
- 5) Si la course par équipes ne peut pas être organisée dans les conditions ci-dessus, le Challenge Maguet sera attribué par addition des points des équipages de chaque équipe dans le classement général final individuel de l'épreuve sans prendre en compte la phase finale « groupe Or et Argent ».



PROVISOIRE



Annexe 3 – CANDIDATURE A LA SELECTION A UNE EPREUVE INTERNATIONALE

Le formulaire de candidature est à remplir individuellement par les 2 équipiers. Il est à renvoyer signé par courrier au siège de l'UNIQUA avant la date limite indiquée.

**CANDIDATURE A LA SELECTION POUR
LE CHAMPIONNAT DU MONDE 2007
LIEU : AUCKLAND
DATE : du 26/12/2006 au 11/01/2007**

Date limite d'envoi de la candidature : **15 octobre 2006**

A envoyer à : *UNIQUA France, c/o C.BERHAULT 5 les hauts du val des chênes, 961 avenue R. Guillemard 83140 SIX-FOURS*

Coureur / NOM :

Prénom :

Licence FFV N°

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone / Fax / e-mail :

Représentant légal du coureur (si mineur) :

Déclaration : En me portant candidat à la sélection au Championnat du Monde 2007, **je déclare avoir pris connaissance des conditions de ma participation** à cette épreuve et **m'engage à les respecter sans exception** en cas de sélection, entre autres :

- Je m'engage à confirmer ma participation définitive au plus tard dans les 24 heures suivant la fin de l'épreuve de sélection par remise du contrat du coureur signé, d'un chèque correspondant au montant de la participation financière et des documents administratifs demandés
- Je m'engage à disposer de tous les papiers personnels nécessaires en cours de validité : passeport français, assurance personnelle, licence FFVoile entre autres
- Je m'engage à disposer des papiers valides du bateau nécessaires à l'épreuve : original du Certificat de conformité ou original du Measurement Form complété et signé par la classe, copie du Measurement Form, feuilles de certification des voiles, attestation d'assurance du bateau
- Je m'engage à disposer pour l'épreuve d'un matériel nautique compétitif et **conforme** avec les règles de jauge internationales en vigueur
- Je m'engage à **accepter la contribution financière** demandée et à verser un acompte de **2500€** à l'UNIQUA avant le départ.
- Je m'engage à faire le maximum pour obtenir les **meilleurs résultats sportifs** possibles, la sélection n'étant pas un objectif en lui-même.
- Je m'engage à être disponible aux dates données pour la préparation des bateaux et pour la participation de l'épreuve, y compris les périodes de transport
- Je m'engage à accepter la discipline indispensable à une vie en équipe, à respecter toutes les consignes de vie de la délégation qui seront définies par le Team Leader et le Coach, à avoir en tout lieu et en permanence **un comportement digne d'un(e) sportif(ve) de Haut Niveau représentant la FRANCE,**

Fait à :

le :

Signature (précédé de la mention lue et approuvée écrite à la main) :



PROVISoire



Annexe 4 – EPREUVES INTERNATIONALES - CONTRAT COUREUR TYPE

CONTRAT COUREUR EPREUVES INTERNATIONALES

**CHAMPIONNAT XXXXXX 2007
VILLE - PAYS**

Entre :

Le **coureur**.....

Licencié (e) FFV N° : Club : Date de validité :

demeurant à

Téléphone / Fax / e-mail

Le représentant légal du coureur (pour les mineurs).....

et : UNIQUA FRANCE représentée par son Président

Il a été convenu ce qui suit :

En acceptant sa sélection par UNIQUA-FRANCE, le coureur s'engage,

- **à participer** au sein de la délégation française au Championnat du monde 2006 de la classe 420 qui aura lieu à
- **à participer** aux périodes d'entraînement avant et pendant le Championnat,
- **à participer** spontanément et activement à toutes les phases de la vie de la délégation nationale durant le Championnat (tâches matérielles et collectives, réunions, etc.),
- **à accepter** la discipline indispensable à une vie en équipe, à respecter toutes les consignes de vie de la délégation qui seront définies par le Team Leader et les Coachs,
- **à avoir** en tout lieu et en permanence un comportement digne d'un sportif de Haut Niveau et ne pas oublier qu'il (elle) est un(e) **représentant(e) de la FRANCE**,
- **à porter**, quand demandé, les tenues vestimentaires de l'équipe nationale et à participer aux séances de prises de photos,
- **à faire** le maximum pour obtenir les meilleurs résultats sportifs possibles,
- **à avoir** un matériel nautique compétitif et **conforme**, avant le départ de la délégation avec les règles de jauge internationales en vigueur,
- **à avoir** pris connaissance de l'**avis de course** de l'épreuve au moins 1 mois avant le début de l'épreuve
- **à honorer** avant le départ de la délégation, en fonction de l'échéancier, et **à régler** à UNIQUA-FRANCE, tous les frais inhérents à sa participation au championnat. Aucun remboursement ou réduction ne pourra être consenti pour quelque cause que ce soit (la provision financière est de €),
- **à prendre** toutes les dispositions utiles et nécessaires concernant, hors licence F.F.Voile, l'assurance des biens et des personnes (dommages au matériel nautique jusqu'à hauteur de 1500000 € et couverture type Mondial Assistance)

Les frais de trajet pour rejoindre le lieu de regroupement de la délégation pour le départ sur le site du championnat sont également à la charge du coureur sélectionné ou de son représentant légal. L'organisation de ce déplacement n'est pas à la charge de UNIQUA-FRANCE.

Tout sportif sélectionné est bien conscient que le non respect d'un seul des engagements cités ci-dessus peut entraîner son exclusion de l'équipe nationale et son rapatriement à ses propres frais. Un rapport circonstancié serait alors transmis au Président de la F.F.Voile et au président d'UNIQUA-FRANCE.



PROVISOIRE



L'Association UNQUA -FRANCE s'engage pour sa part :

- **à prendre en charge** l'organisation de l'hébergement et des repas, l'encadrement à terre et sur l'eau pendant toute la durée du championnat2007 en accord avec la **F.F.Voile**, du au 2007, le lieu du regroupement à partir de la France sera fixé ultérieurement.
- **à chercher** les solutions les moins onéreuses possibles tout en essayant de maintenir la qualité de la prestation tant au plan de l'organisation de l'hébergement et de l'encadrement, que du respect d'un certain nombre de critères de sécurité, de santé, de bien être et de bon sens... pour le groupe et chacun de ses membres. UNQUA- FRANCE pourra s'appuyer sur le Département Logistique de la **F.F.Voile**, des Pôles Voile, des Ligues, des Comités Départementaux ou des Clubs.

Je soussigné :

(Coureur ou représentant légal pour les mineurs) déclare avoir pris connaissance de tout ce qui précède et accepte dans son intégralité le présent contrat et **notamment de m'acquitter auprès de l'Association dans les délais fixés, des provisions demandées, concernant les frais de déplacement de la compétition précitée. Je sais que le non respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'Equipe Nationale.**

Signature (précédé de la mention "lu et approuvé")..... :

Signature du Président de UNQUA FRANCE :

INFORMATIONS A COMPLETER & DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR

N° CNI : lieu : date..... et (selon le pays)

Autorisation de sortie du territoire (mineurs), Passeport ou Carte d'Identité en cours de validité.

N° de Passeport : lieu..... date de validité.....

N° de Licence Fédérale.....

Club.....

N° de Voile..... Certificat Conformité UNQUA : date.....

Les voiles sont elles certifiées :N° du JAUGEUR (tampon):.....

Measurement Certificatedate.....

N°.....Marque du Bateau..... Espars.....

Assurances complémentaires matériel obligatoires (Compagnie, adresse, tél/fax et N° contrat) :

(montant minimum assuré : 1 500 000 € / voir avis de course de l'épreuve)

Assurances individuelles type MONDIAL ASSISTANCE obligatoire (si rejet des garanties incluses dans la licence **F.F.Voile** par la Cie prestataire)

Compagnie :

Adresse, tél/fax.....

N° de Contrat.....

- TOUS LES DOCUMENTS ENUMERES CI-DESSUS DEVRONT ETRE EN POSSESSION DU COUREUR CONCERNE, ILS SERONT REMIS AU TEAM LEADER DE L'EQUIPE AU MOMENT DU RASSEMBLEMENT AVANT LE DEPART.

- UNE COPIE DE CES PIECES OBLIGATOIRES SERA ADRESSEE AU TEAM LEADER ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT.